Au Crif, Macron affiche sa volonté de s'attaquer à la cyberhaine

08/03/2018 à 18h46

Le chef de l'Etat est prêt à légiférer pour contraindre les opérateurs à retirer rapidement les contenus haineux sur internet.

Emmanuel Macron a choisi son prochain champ de bataille contre le racisme et l'antisémitisme : internet. Lors du premier dîner du Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif) sous son quinquennat, le chef de l'Etat a dit vouloir mener « cette année un combat pour contraindre les opérateurs à retirer dans les meilleurs délais » les contenus haineux sur internet.

« Il faut aller plus loin », a-t-il lancé devant un millier d'invités au Carrousel du Louvre à Paris, dont une quinzaine de ministres et une vingtaine d'ambassadeurs, affirmant que ce combat serait mené au niveau européen.

Le Chef de l'Etat va confier une mission sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme sur internet à Gil Taïeb, vice-président du Crif, et à l'écrivain franco-algérien Karim Amellal. « Aucune piste ne sera écartée, y compris la possibilité de légiférer dans ce domaine », a-t-il assuré, mettant en avant l'exemple allemand , dont la loi permet de menacer les plateformes internet de lourdes amendes en cas de

diffusion de messages de haine.

Un observatoire de la haine sur internet

Cette charge d'Emmanuel Macron répond notamment aux attentes du président du Crif, Francis Kalifat, qui, lors de sa propre prise de parole peu avant le président de la République, a souhaité que les entreprises internet « assument les mêmes responsabilités que les éditeurs de presse », soumis à un cadre juridique strict.

Le responsable du Crif a par ailleurs annoncé la mise en place d'un « observatoire de la haine sur le net » et promis, une fois que cet outil « aura fait ses preuves », qu'il pourra être élargi « au racisme, à la xénophobie, à l'homophobie, à la haine des musulmans et, aussi, à la haine de la France ». (…)

www.lesechos.fr